



Contrat de ruralité pour le territoire du Grand Pic Saint Loup et des Cévennes Gangeoises et Suménoises

Etabli entre

L'Etat, représenté par le préfet de l'Hérault

Et,

Les deux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

- **du Grand Pic Saint Loup**, représenté par son Président Alain BARBE,
- **des Cévennes Gangeoises et Suménoises**, représenté par son Président Jacques RIGAUD,

ci-après dénommé les porteurs du contrat ;

Et,

Le conseil régional de l'Occitanie / Pyrénées Méditerranée, représenté par sa Présidente Carole DELGA, partenaire du contrat au titre de ses compétences en matière de développement économique et d'aménagement du territoire,

Le conseil départemental de l'Hérault, représenté par son Président Kléber MESQUIDA, partenaire du contrat au titre de ses compétences en matière de solidarité territoriale,

Le conseil départemental du Gard, représenté par ... , partenaire du contrat au titre de ses compétences en matière de solidarité territoriale,

Et,

- La délégation régionale d'Occitanie de la Caisse des Dépôts et de Consignation représentée par ...
- L'Agence Régionale de Santé, représentée par ...
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault, représentée par ...
- La Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard, représentée par ...
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault, représentée par ...
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gard, représentée par ...
- La Chambre d'agriculture de l'Hérault, représentée par ...
- La Chambre d'agriculture du Gard, représentée par ...
- Les communes de, représenté(s) par,

Ainsi que :

(tout autre acteur co-contractant du contrat au titre de sa participation (financière et/ou en ingénierie ou contribution) à un ou plusieurs volets : Direction régionale de la Caisse des dépôts, Corps consulaires, syndicat mixte, établissements et opérateurs publics, bailleurs sociaux, associations, etc.)

ci-après dénommés les **partenaires du contrat**.

Préambule

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale. À l'échelle locale, il doit permettre de soutenir les projets d'aménagement opérationnels durables (centres-bourgs, réinvestissement de friches industrielle ou agricole,...) en cohérence avec les engagements de la charte EcoQuartier du Ministère du Logement et de l'Habitat Durable.

Ce contrat est mis en cohérence avec les stratégie et outils contractuels établis à l'échelle du département de l'Hérault et de la Région Occitanie.

Pour le niveau Départemental, il s'agit notamment du Contrat de Pays et des autres aides territoriales apportées par le Département de l'Hérault aux communes et à leurs groupements. Ces aides concernent au premier chef le désenclavement numérique des territoires, en particulier à travers le projet départemental l'Hérault à très haut débit 2015-2022 partout et pour tous, conformément aux objectifs du Plan National France Très Haut Débit.

Ces aides territoriales s'inscrivent également dans le cadre du Schéma Départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au Public (SDAASàP), lancé conjointement avec l'Etat, le 12 avril 2016, conformément aux dispositions de l'article 98 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Il est aussi mis en cohérence avec le contrat de plan Etat-Région. Le Volet Territorial du Protocole d'Accord relatif à la révision des Contrats de Plan Etat/ Région 2015-2020 de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées approuvé le 16 décembre 2016 par la Commission Permanente de la Région Occitanie, rappelle la volonté commune de l'Etat et de la Région d'agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance et l'emploi dans les territoires de la région Occitanie en mobilisant l'ensemble des politiques publiques dans le cadre de stratégies dynamiques de développement durable élaborées à l'échelle de chaque territoire.

L'État et la Région ont la volonté d'établir une cohérence d'ensemble de tous les dispositifs territoriaux mobilisables, non seulement au titre des programmes européens, mais aussi du CPER, en relation avec leurs dispositifs de droit commun.

L'Etat et la Région réaffirment également leur détermination à agir pour l'emploi, l'attractivité et la qualité de la vie dans les territoires ruraux en soutenant le maintien et la création de services de qualité aux Publics, en particulier dans les bassins de vie ruraux et de montagne.

Pour ce faire, L'Etat et la Région conviennent de rendre complémentaires leurs dispositifs contractuels pour le développement des territoires ruraux.

Ainsi, le Volet Territorial du Protocole d'Accord relatif à la révision des Contrats de Plan Etat/ Région 2015-2020 de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées précise les dispositions suivantes relatives aux Contrats de Ruralité :

- les périmètres des contrats de ruralité ont vocation à s'inscrire en cohérence avec ceux des actuels contrats régionaux ou des territoires de projets tels que les Pôles d'équilibre territorial et rural (PETR) ou ceux faisant actuellement l'objet d'une contractualisation dans le cadre des dynamiques territoriales initiées par la Région en sa qualité d'autorité de gestion des Fonds Européens (ATI, GAL/LEADER),

- Les thématiques prioritairement soutenues dans le cadre des Contrats de Ruralité sont les suivantes :

- accès aux services, aux équipements et aux soins,
- revitalisation des bourgs-centres,
- attractivité et développement du territoire,
- mobilités durables et innovation numérique,
- transition écologique et énergétique,
- cohésion sociale, emploi et formation.

- les Contrats de Ruralité permettent de coordonner des moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un Projet de Territoire qui se traduira par un plan d'actions pluriannuel de développement et des Programmes Opérationnels annuels jusqu'en 2020.

I) Présentation générale du territoire

Ce contrat de ruralité est porté par deux EPCI voisins, la CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises et la CC du Grand Pic Saint Loup. Ces collectivités travaillent déjà de concert notamment dans le domaine du tourisme avec l'extension du périmètre du grand site de France « St Guilhem le désert-Gorges de l'Hérault ». En effet un des dénominateurs communs de ces communautés est notamment leur volonté de gestion durable de l'aménagement de leur territoire.

Aujourd'hui au travers de cette candidature, ce n'est pas une volonté d'uniformisation qui est soutenue, mais bien un travail de mise en perspective d'ambitions communes au service de leurs différences et de leurs complémentarités.

C'est une volonté commune qui a prévalu à la signature conjointe du présent contrat: faire de la ruralité de leurs territoires un atout et favoriser l'attractivité de leurs territoires.

A) Le territoire du contrat

Le territoire des 2 EPCI compte environ 60 500 habitants répartis sur 49 communes (45 dans l'Hérault et 4 dans le Gard) et 80 400ha soit 75 hab./km² pour une moyenne nationale de 100hab./km². Le caractère rural du territoire transparait clairement. Selon le critère retenu par l'OCDE (moins de 150 habitants/km²) 40 communes du territoire sur 49 sont des collectivités rurales. Le territoire de ces deux EPCI représente 13% de la superficie du département de l'Hérault.

La Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises et celle du Grand Pic Saint Loup enregistrent un important accroissement du nombre d'habitants (+1.5% annuel).

Pour la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises, la loi NOTRe, relevant le seuil démographique de constitution des EPCI à 15 000 habitants, n'a pas impacté cette intercommunalité puisque l'ensemble des communes sont situées en zone de montagne composant ainsi un territoire dérogeant à ces dispositions.

Concernant la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup, après plusieurs élargissements successifs de périmètre, elle a pu bénéficier d'un « droit de pose » dans le cadre de la loi NOTRe.

Le territoire du présent contrat est à la fois un territoire directement en prise avec des dynamiques liées à la métropole de Montpellier (déplacement de population pour le travail, croissance des lotissements, installations de néo-urbains) et un territoire rural où les densités de population sont faibles et où l'activité économique est très liée à l'agriculture et au tourisme diffus (vert).

Face à la diversité de nos communautés, l'enjeu est de concilier le dynamisme du territoire due à la proximité de la métropole montpelliéraine avec un développement intrinsèque tout en préservant la qualité de vie de nos villages. L'attractivité fondée sur la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti ainsi que sur le développement d'activités économiques et touristiques doit être préservée.

Un territoire rural

Ce territoire est caractérisé par une mosaïque de paysages, riches et reconnus par la présence de massifs montagneux emblématiques tels que les Cévennes, le Thaurac, la Séranne, l'Orthus et le Pic Saint-Loup dont l'image s'impose à l'ensemble du territoire de l'Est-Hérault et des Cévennes Méridionales. Occupé très largement par des espaces naturels et agricoles avec la présence de vignobles, la fonction agricole et pastorale dessine fortement le paysage et revêt un caractère de marqueur identitaire.

Une biodiversité remarquable

La biodiversité du territoire est significative au travers des nombreux sites Natura 2000 qui couvrent le territoire, abritant des milieux naturels et des espèces sauvages animales ou végétales rares et fragiles, mais aussi de plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I et II.

Des paysages de grande qualité

La qualité et la beauté des paysages du territoire constituent sa « marque de fabrique ». Le Grand Pic Saint-Loup est labellisé « charte internationale des paysages viticoles ». Au nord-ouest le massif de la Séranne est inclus dans le périmètre du site "Causse et Cévennes" classé au patrimoine mondial de l'Unesco. Concernant la partie Gardoise, celle-ci est couverte par la couronne du Parc National de Cévennes dont la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises est signataire de la charte.

Un patrimoine anthropique riche

L'Homme a laissé de nombreuses traces tout au long de son histoire : des sites préhistoriques majeurs (grotte de l'Hortus, village néolithique de Cambous etc.), des villages médiévaux (Les Matelles, Notre Dame de Londres, Saint Jean de Buèges, Laroque etc.) mais également un patrimoine vernaculaire diffus, fortement lié à l'activité agricole (pastoralisme et viticulture). Le territoire recèle de nombreux monuments inscrits ou classés au titre des monuments historiques, et dispose d'un patrimoine bâti riche (églises, châteaux...).

Parallèlement de nombreux spectacles vivants animent le territoire et le patrimoine industriel retrace la forte identité de l'activité textile, de la soie (magnaneries) ainsi que l'activité hydro-électrique.

Une progression de l'emploi alliée à une dynamique économique

L'économie est dominée par les TPE et PME dont l'activité est essentiellement présente, touristique et liée au BTP.

Un territoire avec des services et équipements de proximité hétérogènes...

Les services publics (poste, Pôle emploi, CAF...), marchands (magasins et surfaces commerciales...) et d'accès aux soins (médecins, professions paramédicales, clinique...) sont présents sur le territoire. Mais la demande de la population est grandissante : cette dernière est de plus en plus attentive à son cadre de vie mais également à la qualité des services offerts.

... face à des difficultés

L'accès aux services publics et marchands et aux soins n'est en effet pas homogène sur l'ensemble du territoire.

Cette inégalité porte essentiellement sur :

- *Le numérique.* Le territoire est touché par de grandes disparités tant au niveau de la réception en matière de téléphonie mobile que d'accès au réseau internet et notamment au très haut débit (voir le haut débit sur certaines Communes). Cela représente un obstacle au développement économique du territoire et met les habitants en difficulté dans leur vie quotidienne, alors que le développement du télétravail et la volonté de rapprocher le travail des lieux d'habitations constituent des atouts essentiels pour notre territoire.
- *Certains services qui sont inégalement représentés* au sein du territoire (comme par exemple la Poste, les services bancaires, les médecins...) ce qui représente une difficulté supplémentaire voire un handicap pour une population rurale qui est géographiquement éloignée de ces services ou pour une population âgée qui peut éprouver des problèmes pour se déplacer.

- *Le transport.* Les villages traversés par les grands axes de circulation peuvent bénéficier de transport en commun vers les grandes métropoles mais de façon générale on note un manque de desserte pour les autres villages si on excepte les initiatives de certaines communes proposant des bus à leurs administrés.

Une agriculture structurante, marquée par la viticulture et l'élevage

L'agriculture occupe un poids important : elle dessine fortement le paysage et revêt un caractère de marqueur identitaire. La diminution du nombre d'exploitation constatée est différenciée selon les zones du territoire, soumises à des contextes hétérogènes entre la zone de plaine à l'est bénéficiaire d'une dynamique viticole, le sud à forte pression urbaine, et l'ouest où la crise ovine sévit. Une réelle dynamique est présente autour des filières agricoles transformant et commercialisant en direct sont signe de qualité : vins du Pic Saint Loup, des Terrasses du Larzac dans la vallée de la Buèges, des Grès de Montpellier, fromage de Chèvre, Pélardons, Oignons Doux des Cévennes...

Nonobstant la profonde crise de l'élevage depuis plusieurs décennies, le redéploiement pastoral joue un rôle essentiel dans la protection des forêts contre l'incendie et la préservation des milieux naturels.

Un nouveau modèle de développement économique

La diversification et la vente directe sur l'exploitation induisent de nouveaux modes de travail.

Beaucoup d'exploitants ont modifié leurs productions depuis dix ans (olives, truffes, équidés, maraîchage,..), avec des démarches de production particulière de développement (agriculture raisonnée, bio). La diversification porte également sur les potentiels de développement en matière d'agritourisme et de vente directe sur l'exploitation ou en regroupement.

De réels potentiels de développement sont présents : diversification des activités, agriculture économiquement viable. Sans occulter les freins présents : vieillissement de la population, ralentissement des investissements, approvisionnement en eau (facteur de développement et de diversification), pression foncière accrue, réseaux de télécommunications dont Internet défaillant.

Un fort potentiel touristique : pilier en devenir de l'économie territoriale

Le patrimoine naturel, bâti riche et diversifié permet de proposer une offre attractive. De plus le relief, les caractéristiques géophysiques, les paysages et les espaces naturels font du territoire un « terrain de jeu » idéal pour ceux qui souhaitent s'adonner aux loisirs de pleine nature, tel que la randonnée pédestre, l'équitation, le cyclotourisme, l'escalade, la spéléologie, le vol à voile, le vol libre, le canoë, le VTT, etc. Cette **pratique sportive en plein essor** a pour pendant une utilisation « sauvage » de l'espace par certains, qui peut entrer en conflit avec les enjeux locaux (activités motorisées, manifestations non déclarées, géocaching, high-line, etc.).

Des hébergements touristiques à structurer

Le tourisme est l'un des premiers axes de développement de notre territoire. Mais il manque des structures d'accueil de groupe sur le territoire ; les hébergements type gîte et chambre d'hôtes sont ceux qui offrent le plus grand nombre de lits. Le territoire a de ce fait des difficultés à fixer les touristes. L'enjeu est de réussir à faire évoluer l'offre d'hébergement et de loisirs vers des produits plus confortables et offrant des prestations associées et incitant à allonger la durée du séjour. Par ailleurs, le territoire est marqué par une histoire industrielle spécifique liée à la soie, au textile et à l'hydro électrique par des savoirs faire et un patrimoine (bâti, paysager, culturel...) encore présents sur le territoire. Ces thématiques sont à

valoriser notamment au travers du tourisme industriel permettant ainsi de mettre en parallèle l'histoire, la culture et le renouveau économique.

Des déplacements à structurer

Les déplacements pendulaires domicile/travail sont importants, beaucoup d'actifs travaillent hors du territoire. Le maillage routier est suffisant mais mériterait d'être parachevé et des alternatives à la voiture davantage proposées.

Le trafic de véhicules est important sur le territoire, en majorité alimenté par des déplacements particuliers et concerne principalement les liaisons entre le territoire et des métropoles. Ces flux sont influencés par la répartition des services, activités, emplois et commerces au sud du territoire. Le réseau routier est principalement orienté sur un axe Nord-Sud (~10.000 véhicules/jour).

Des transports en commun et des circulations douces peu présentes

Le territoire est desservi par les transports en commun routiers dont l'organisation est essentiellement caractérisée par une orientation Nord-Sud et des fréquences réduites.

Le flux en transport en commun est donc limité par rapport à l'usage de l'automobile. Aujourd'hui il y a peu de covoiturage, de déplacements doux (piétonnier intra-commune, vélo). Il est noté un déficit de transports en commun dans leur adaptation aux besoins (fréquence) et au maillage du territoire. La desserte intracommunautaire doit être améliorée pour créer de nouvelles centralités limitant les déplacements et les nuisances liées.

Une transition écologique et énergétique à favoriser

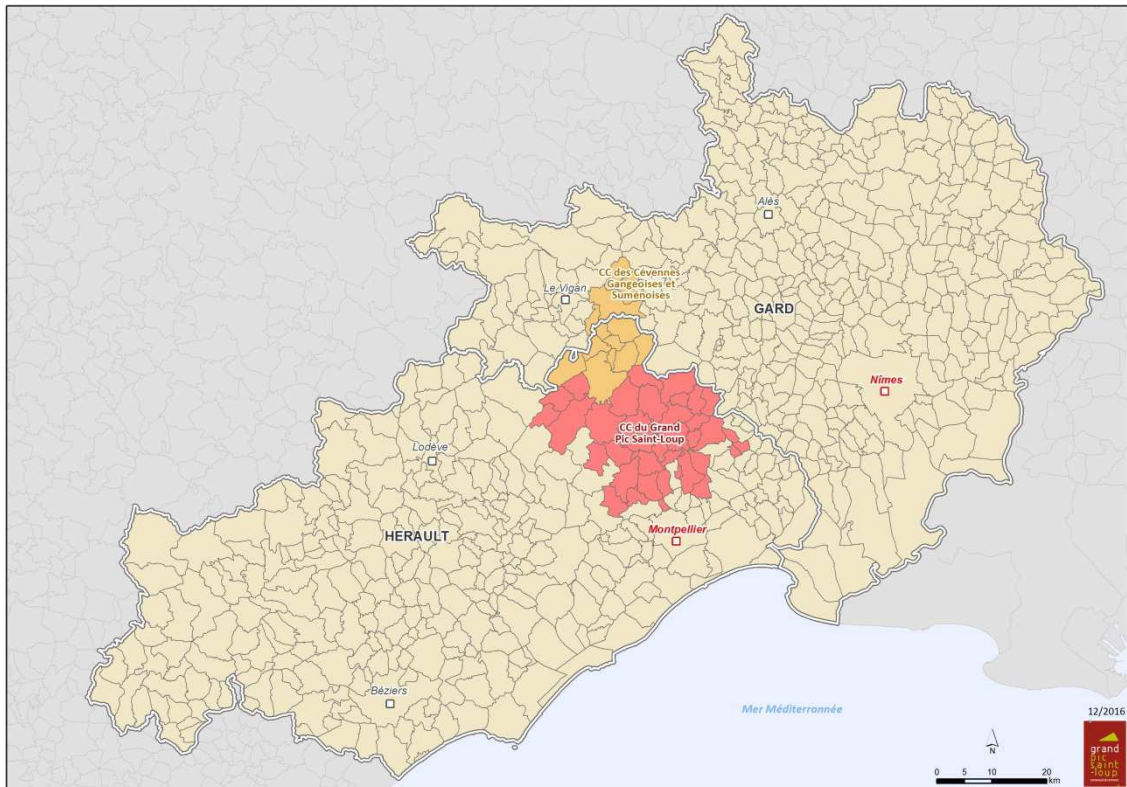
Le développement des circulations douces, des aires de co-voiturage, des filières bois, des énergies renouvelables (micros-centrales et hydro électricité) trouvent toute leur pertinence dans la politique de développement durable du territoire. La filière bois, axe porteur, est très présente notamment sur la partie Gardoise, avec un réseau d'exploitants forestiers.

Un aménagement du territoire au service de la cohésion sociale

La requalification des espaces publics et l'aménagement des villages au travers de la politique du logement œuvrent en faveur de la cohésion sociale

L'accroissement démographique pousse les communes à requalifier leurs espaces publics (traversées de villages..) mais également à se lancer dans des actions en faveur du logement. L'objectif est de répondre au mieux aux attentes de la population en matière d'habitat et de préservation de la qualité et du cadre de vie, actions vivement plébiscitées (OPAH, cœur de bourgs, centres de villages...).

Projet de Contrat de ruralité du Grand Pic Saint Loup et des Cévennes Gangeoises et Suménoises



B) Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité

Le Grand Pic Saint Loup est un territoire qui a su prendre en main son avenir.

En effet issu d'une fusion de trois intercommunalités en 2010 et du rattachement de 3 nouvelles communes en 2013, la Communauté de Communes a su cadrer son développement dans un premier projet de territoire 2010-2015, et s'est doté d'un nouveau projet de territoire pour 2016-2020.

Parallèlement, la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup a souhaité maîtriser l'aménagement de son territoire avec l'élaboration (en cours) d'un SCOT, qui permet en cohérence avec l'ensemble du territoire, de fixer les orientations d'urbanisme et de développement pour chaque commune du Grand Pic Saint Loup.

Dynamique dans son développement, le Grand Pic Saint Loup a pu bénéficier :

- D'une labellisation dans le cadre du Réseau International des Paysages Viticoles,
- D'un contrat de territoire avec le Département 2013-2015,
- D'un pôle d'excellence rurale,
- D'un PLAJH en 2014-2016 et aujourd'hui d'un POST PLAJH,

La Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup a été aussi retenue à l'appel à projet LEADER 2016-2021, avec un dossier « l'authenticité en mouvement » et ainsi, pour la première fois, elle a permis à son territoire d'émarger à au fonds FEADER pour les territoires ruraux (montant de 2.5 millions d'€).

Par ailleurs le Grand Pic Saint Loup s'engage actuellement dans d'autres démarches :

- Démarche de labellisation de l'OT-EPIC Pic Saint Loup,
- Elaboration d'un PCAET,
- Candidature pour être un Territoire à Energie Positive et à la Croissance Verte,
- Candidature à l'appel à projet pour un contrat de structuration de pôles touristiques territoriaux (SPOTT),
- Candidature à l'appel national pour un Projet Alimentaire Territorial,

La Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises (CCCGS) a mis en place des politiques et des partenariats lui permettant de poursuivre ses objectifs de développement.

En matière de développement économique et touristique la CCCGS a pu bénéficier :

- d'un contrat de territoire avec le conseil départemental de l'Hérault de 2003 à 2015
- d'un contrat Pays-Région signé fin 2015 portant sur les investissements en matière économique et touristique
- du GAL Cévennes qui gère les fonds LEADER sur le territoire avec une programmation allant de 2014 à 2020 et reposant sur 4 axes que sont le développement touristique, agricole, économique et l'attractivité du territoire.

Parallèlement la CCCGS a mis l'accent sur la qualité de vie et sur les actions en faveur de la jeunesse de son territoire. Ces ambitions se sont traduites par :

- un contrat local santé

- un contrat de Pays qui participe à l'attractivité du territoire en soutenant notamment les actions en matière d'animation
- un contrat enfance jeunesse (CEJ) qui place la CCCGS comme principal interlocuteur de la CAF et qui traduit une politique enfance-jeunesse ambitieuse pour le territoire.
- un PLAJH et un POST PLAJH avec le département de l'Hérault entre 2011 et 2016 suivi d'un accompagnement du département du Gard dans le financement de la politique enfance jeunesse.
- ne participation au CLSPD pour la partie héraultaise de la communauté portant sur le volet prévention de la délinquance.

La CCCGS souhaite également maîtriser l'aménagement de son territoire et la préservation de son patrimoine tant architectural que paysager et à ce titre participe à :

- une étude de préfiguration du SCOT dans le cadre du Pays Aigoual Cévennes Vidourle,
- une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat pour une durée de 5 ans co-signée par les départements de l'Hérault et du Gard ainsi que l'ANAH.
- l'animation de 4Natura 2000 dont le Natura 2000 « Gorges du Rieutord-Fage-Cagnasse » dont la CCCGS en assure l'animation directement.
- Signature de la Charte du Parc National des Cévennes pour la partie gardoise de son territoire.

En outre en 2016 la **CC du Grand Pic Saint Loupet** la **CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises** intègrent l'élargissement de la démarche Grand Site « St Guilhem le Désert et gorges de l'Hérault » avec la CC de la Vallée de l'Hérault.

II) Objectifs et plan d'actions opérationnel

Dans une logique de projet de territoire, le contrat définit **des objectifs** pour les 6 thématiques prioritaires ainsi que celles qui ont été retenues supra au titre des enjeux locaux.

Afin d'atteindre ces objectifs, des **actions concrètes et opérationnelles** sont proposées. En complément il est demandé le financement d'un animateur pour la durée du contrat (en CDD).

THEME 1 : L'accès aux services publics et marchands et aux soins;

Le Grand Pic Saint Loup souhaite pallier à l'initiative privée dans la réponse aux besoins spécifiques des populations : services de première nécessité, services aux familles, maillages en équipements...

A ces fins trois axes forts sont définis :

- Confirmation de la fonction résidentielle du territoire mais avec une spécialisation spatiale, se traduisant par une adaptation nécessaire des services par bassin et la prise en compte de problématiques sociales qui deviennent plus importantes (via notamment une réponse aux services de première nécessité au Nord-Ouest du territoire)
- Développement de services à la population ciblés, adaptés et cohérents avec la mixité et les centralités (via notamment une réponse à la demande en services de plus en plus forte pour les familles, l'enfance-jeunesse et les personnes âgées au Sud du territoire)
- Amélioration du maillage en équipements socio-culturels et de santé ainsi que de ses solutions de mobilité interne pour y accéder.

Les actions concrètes identifiées sont

- Création d'une Maison des Services Au Public (MSAP) dans la vallée de la Buèges – commune de Pégairolles de Buèges,
- Création d'une Maison de santé – commune d'Assas,
- Reconfiguration de la salle Georges Brassens de Saint Gély du Fesc en salle de spectacle intercommunale (Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup),
- Usage numérique dans les écoles – commune d'Assas, de Saint Mathieu de Trévièrs & commune de Saint Hilaire de Beauvoir, contrat en cours 2015-2018 entre l'IEN et Combaillaux,
- Développement de l'usage du numérique à l'Ecole et chez les habitants et création d'un espace numérique à la médiathèque – commune de Saint Bauzille de Montmel,
- Souhait de connecter les personnes âgées pour lutter contre l'isolement (bracelets connectés pas exemple) – commune de Viols le Fort
- Acquisition de tablette pour l'Ecole maternelle La Source & d'ordinateur pour l'Ecole Primaire Louis Landier - Commune de Saint Clément de Rivière,
- Mise en place de vidéos projecteurs interactifs au niveau de l'école primaire Louis Landier - Commune de Saint Clément de Rivière,
- Mise en accessibilité des bâtiments scolaires – commune de Saint Mathieu de Trévièrs,
- Rénovation de la Maison de Pays de Saint Martin de Londres – CC Grand Pic Saint Loup,
- Aménagement du hall d'entrée de l'hôtel de Communauté – Cc Grand Pic Saint Loup,
- Adaptation des 7 déchetteries intercommunales et agrandissement de celle située à Saint Gély du Fesc - CC Grand Pic Saint Loup,

La Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises est un territoire où l'offre de services est satisfaisante mais pour autant les services, quels qu'ils soient, n'y sont pas représentés de façon homogène.

Les axes d'intervention sont au nombre de 3 :

- Améliorer l'accessibilité des services déjà existants sur le territoire
 - Travaux d'accessibilité handicapés
 - Rénovation et mise aux normes de la déchèterie intercommunale de Ganges, seul site sur le territoire de la CCCGS
 - Améliorer le réseau internet qui dessert l'école de Saint Bauzille de Putois

- Palier la défaillance du secteur privé dans certains domaines et mailler le territoire en matière d'offre de santé
 - Installation d'un distributeur automatique de billet qui est un service indispensable sur la commune de Sumène mais qui servira également aux populations de St Martial et Saint Roman de Codières. Ce service est nécessaire non seulement à la population locale mais également aux touristes qui séjournent dans ce secteur.
 - Création de maisons de santé pluridisciplinaires sur les communes de Brissac, Saint Bauzille de Putois et Sumène. Même si l'offre de santé est correcte sur la communauté de communes il n'en reste pas moins une inégalité entre les différents secteurs du territoire et une difficulté grandissante à trouver des remplaçants aux professionnels médicaux ou paramédicaux qui quittent les villages.

Projet de Contrat de ruralité du Grand Pic Saint Loup et des Cévennes Gangeoises et Suménoises

➤ Mettre l'accent sur la jeunesse du territoire en leur offrant des services en lien avec leurs besoins

- Agrandissement des locaux de la Mission Locale
- Rénovation du 1^{er} étage de l'école de Sumène
- Equipement des établissements scolaires en ordinateurs et vidéos-projecteurs ainsi qu'en tableaux numériques interactifs

THEME 2 : La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs;

Dans le cadre de son Projet de Territoire, le Grand Pic Saint Loup souhaite confirmer ses caractéristiques rurales / périurales / périurbaines

Quatre axes forts ont été identifiés :

- Garantir d'une mixité sociologique, via la maîtrise de l'urbanisation et de la production de logements pour faciliter les parcours résidentiels et la mise en accessibilité des espaces publics,
- Maintenir une progression démographique toujours soutenue mais en limitant la pression sur les espaces et le mitage urbain via une offre publique foncier / habitat maîtrisée, et en engageant la rénovation de l'habitat dans les centres anciens,
- Soutenir la requalification des espaces publics, au développement des cœurs de villages et des commerces de proximité dans les centres bourgs,
- Soutenir le développement des commerces de proximité dans les centres bourgs,

Les actions concrètes identifiées sont

- Création d'un café de Pays – commune de Pégairolles de Buèges,
- Investissement pour favoriser l'installation de commerce de proximité – commune de Saint Hilaire de Beauvoir,
- Réhabilitation des espaces publics du centre commercial Le Boulidou (centre village) – commune de Saint Clément de Rivière,
- Implantation d'une boulangerie – commune de Combailaux
- Mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics – commune de Les Matelles,
- Requalification de la traversée du village – commune de Les Matelles,
- Aménagement de la traversée du village et création de parking – commune de Viols le Fort,
- Mise en valeur des remparts - commune de Viols le Fort,
- Aménagement cœur de village – commune de Viols le Fort,
- Requalification de voiries en centre village (rétrécissement voie et création de parking pour les commerces) – commune de Saint Gély du Fec,
- Requalification des voiries centre village – commune d'Assas,
- Déploiement de la Mairie, bibliothèque et salle des fêtes dans le nouveau bâtiment acquis – commune de Saint Hilaire de Beauvoir,
- Améliorer l'attrait touristique du village (signalétique, panneaux d'information touristique sur le patrimoine) – Communes de Saint Bauzille de Montmel,
- Requalification de la traversée du village du Triadou– Conseil Départemental de l'Hérault,
- Requalification de la traversée RD122 du village de Mas de Londres - Conseil Départemental de l'Hérault & commune de Mas de Londres,
- Requalification de la traversée du village – Commune de Saint Bauzille de Montmel,
- Eclairage public dans le village de Mas de Londres - commune de Mas de Londres,
- Réalisation d'un giratoire à l'entrée du village de Buzignargues – Conseil Départemental de l'Hérault,
- Aménagement de voiries autour de l'Ecole de Buzignargues pour accessibilité et sécurité – Conseil Départemental de l'Hérault,
- Création d'un parc paysagé et ludique ouvert sur l'aqueduc de Saint Clément de Rivière – commune de Saint Clément de Rivière,
- Requalification de voiries du village : Esplanade rue des écoles, Esplanade Kiosque, Avenue de la Clastre et Rue de l'Ormeau – commune de Saint Clément de Rivière,

Projet de Contrat de ruralité du Grand Pic Saint Loup et des Cévennes Gangeoises et Suménoises

- Création de toilettes publiques accessibles aux PMR en centre village – commune de Saint Jean de Buèges,
- Amélioration du cadre de vie (restauration patrimoine, fresques murales, abris poubelle) – commune de Saint Bauzille de Montmel
- Création d'un pôle de services : requalification de la place du Belvédère et des bâtiments communaux (450 m²) en rez-de-chaussée – commune de Saint Mathieu de Trèvièrs,
- Redynamisation de l'activité commerciale : acquisition de locaux au Carré, requalification de la voirie, création de parkings pour soutenir l'activité commerciale et y implanter La Poste – commune de Saint Mathieu de Trèvièrs
- Centre ancien de St Mathieu : travaux de valorisation du patrimoine, enfouissement des réseaux, aménagement de placettes, adapté à l'usage des piétons – commune de Saint Mathieu de Trèvièrs

Les Cévennes Gangeoises et Suménoises, au travers de cette thématique, souhaite répondre à la demande liée à l'accroissement de population et au dynamisme qu'il induit tout en affirmant son identité rurale, en maîtrisant l'urbanisation et en préservant son cadre de vie.

Pour répondre à cet enjeu deux axes principaux vont être abordés :

➤ La requalification des espaces publics et actions en faveur du commerce de proximité

Dont les actions concrètes sont les suivantes :

- Requalification du centre ancien de Ganges
- Rénovation d'un bâtiment en commerce saisonnier (St Julien de la Nef)
- Réfection de places et aménagement de l'entrée du village (Brissac)
- Réaménagement de rues et de places, réhabilitation d'un bâtiment en salle de rencontre polyvalente (St Bauzille de Putois)
- Aménagement du Plan, place centrale du village (Sumène)

➤ Répondre aux attentes de la population en matière d'habitat et de logements tout en préservant le patrimoine :

- Rénovation d'immeubles en vue de proposer des logements à vocation sociale (Brissac, Laroque, St Bauzille de Putois, Sumène)
- Aménagement et extension du cœur de village par la construction de logements (Montoulieu)
- Aide à l'amélioration de l'habitat par la communauté de communes dans le cadre de l'OPAH en partenariat avec les départements de l'Hérault et du Gard et l'ANAH.

THEME 3 : Attractivité des Territoires

Afin de développer l'attractivité du Grand Pic Saint Loup, le territoire poursuit trois objectifs principaux.

Le premier est un développement économique du sud qui tienne compte et anticipe la dynamique montpelliéraine. Par un développement du territoire progressif et plus conséquent, avec une stratégie collective d'accueil tournée vers le Sud, par la transformation en avantage de la proximité avec le territoire de la métropole montpelliéraine, positionné en partie sur le tertiaire, pour proposer une offre complémentaire en développant une offre sur l'artisanat et l'industrie

Le second est un développement économique particulier pour le nord et l'ouest du territoire du Grand Pic Saint Loup, dans une logique d'accueil de créateur d'activités, de travailleurs indépendants, et de leurs familles.

Le troisième est un développement touristique qui s'organise avec les voisins et valorise leurs publics (sites majeur au Nord et à l'Ouest, tourisme urbain, littoral...). Cultiver un territoire à l'image et l'attractivité renforcées à travers la mise en valeur de ses potentiels touristiques et positionner sur un tourisme, plus seulement d'excursionniste, qui s'inscrit dans l'environnement large et propose une offre d'hébergements diversifiée

Les actions concrètes identifiées sont

- Création d'un atelier verrier à la Halle du Verre de Claret (Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup),
- Maison de promotion du territoire et des Vins (Communauté des Communes du Grand Pic Saint Loup),
- Aménagement du site et du Château de Montferrand (Communauté des Communes du Grand Pic Saint Loup),
- Aménagement d'un parking pour le site d'escalade – commune de Claret,
- Développement des activités de pleine nature en Grand Pic Saint Loup : randonnée pédestre, sentiers oenotouristiques, escalade, via Ferrata, vol libre, VTT etc. – Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup,
- Création d'un sentier oenotouristique à Valflaunès,
- Pérenniser la course de VTT le Saint Bauzillois – commune de Saint Bauzille de Montmel,
- Création d'une base nature afin de positionner le territoire sur une offre multi-activités de Pleine Nature (Communauté des Communes du Grand Pic Saint Loup),
- Création d'un gîte d'étape communal – commune de Pégairolles de Buèges,
- Création de quatre gîtes communaux – commune de Claret,
- Relocalisation de l'OT-EPIC en vue d'une labellisation – CC Grand Pic Saint Loup,
- Extension de la ZA de Lacan-Orthus (acquisition terrain et aménagement) – CC Grand Pic Saint Loup
- Extension de la ZA de la Liquière (aménagement) – CC Grand Pic Saint Loup,
- Création d'une zone d'activité économique labellisée éco-quartier à Saint Mathieu de Trévières – concessionnaire RAMBIER
- Actions dans le cadre du Réseau International des Paysages viticoles - - CC Grand Pic Saint Loup

A ces trois objectifs principaux, le territoire souhaite rattraper la facture numérique et téléphonique qui est constaté, en accompagnant de manière complémentaire la politique nationale et départementale

Les actions concrètes identifiées sont

- Construction d'un bâtiment NRA pour amener la fibre optique aux Matelles,
- Déploiement de la fibre optique du NRA origine jusqu'au NRA MeD de la rue des Genêts (FTTN) - Commune de Saint Clément de Rivière

Afin de développer l'attractivité du territoire la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises concentre ses efforts sur 3 axes :

➤ Une politique volontaire en matière d'immobilier et d'actions économiques tournés vers les entreprises :

- Création d'une nouvelle zone d'activité économique sur le site du Frigoulet à Saint Bauzille de Putois
- Requalification d'une friche industrielle en hôtel du numérique afin d'accueillir des entreprises en voie de création ainsi que des personnes désirant bénéficier d'un lieu de télé travail ce qui leur permettra de concilier activité professionnelle et vie privée tout en limitant les déplacements travail-domicile.

➤ Un développement des structures et aménagements liés aux activités de pleine nature ainsi qu'à l'hébergement pour renforcer l'attractivité touristique du territoire

- Base de canoë sur la commune de Agonès pour la pratique sportive en club ou en individuel
- Création d'un embarcadère / débarcadère pour la pratique du canoë avec un aménagement permettant la pratique handisport
- Extension et aménagement d'un « spot » de via ferrata et d'escalade sur différents sites de la communauté de communes
- Aménagement de la draille par la CCCGS et le Département
- Création d'aire pédagogique et de sentiers d'interprétation dans l'optique de relier les sentiers déjà existants sur le territoire afin de proposer un circuit touristique global et cohérent
- Rénovation et aménagement d'aires de loisirs comme un multisports et la rénovation des abords de la piscine à Montoulieu
- Acquisition du centre de pleine nature à Saint Bauzille pour disposer d'un hébergement de groupe sur le territoire
- Rénovation du camping municipal et du campotel afin d'accroître l'offre d'hébergement sur Saint Bauzille de Putois

➤ Un travail sur le patrimoine et la mise en valeur de celui-ci dans l'optique de préserver un capital historique, culturel et paysager indéniable sur le territoire

- Mise en valeur d'une ancienne filature avec la création d'une « maison de site » à Sumène
- Sauvegarde patrimoniale du moulin « le Pavillon » à Saint Bauzille de Putois
- Réalisation d'un circuit intra muros, d'un chemin de ronde et d'un chemin de traverse à Saint Martial dans le cadre du label « village de caractère »
- Réfection de la toiture de l'église de Brissac, village qui s'inscrit dans le label Grand site de France « St Guilhem le Désert – Gorges de l'Hérault »

THEME 4 : Services liés à la mobilité et l'accessibilité des habitants

Le territoire du Grand Pic Saint Loup est face au défi d'une population demandeuse en offre de mobilités.

L'offre est existante mais à ajuster aux nouveaux besoins et à l'augmentation de la population. A ces fins le Grand Pic Saint Loup ambitionne de structurer l'offre avec les interlocuteurs majeurs : le Département pour les transports interurbains, la Métropole pour les transports urbains, et un territoire innovant sur les nouveaux modes de mobilités. Pour ce dernier axe de développement est de développer toutes les formes de mobilités douces (circulations pédestres & cyclistes) ou partagées (autostop amélioré, covoiturage, etc.).

Les actions concrètes identifiées sont

- Aménagement de circuits piétonniers autour du site de coulodrines – commune de Ferrières les Verreries,
- Aménagement de circuits piétonniers en centre village – commune du Triadou,
- Réalisation d'une liaison douce entre 2 hameaux (Lancyre et Valcyre) et le village – Commune de Valflaunès,
- Poursuite du programme d'aménagement de cheminement doux – commune de Saint Mathieu de Trévières,
- Création d'une piste cyclable entre Viols le Fort et Viols en Laval – commune de Viols le Fort,
- création d'espaces partagés pour la circulation douce (piéton et vélo) dans les aménagements de la rue de Valène, de l'avenue du Pic Saint Loup et de la rue de Valmont – commune de Saint Gély du Fesc,
- Aménagement d'une piste cyclable sur la route d'Assas – commune de Sainte Croix de Quintillagues,
- Création de pistes cyclables le long de la voirie communale, notamment dans le village – commune de Saint Bazille de Montmel,
- Création d'une aire de covoiturage – commune d'Assas,
- Aménagement d'une aire de covoiturage partagée – commune du Triadou,
- Aménagement de circuits piétonniers – commune de Mas de Londres,
- Aménagement d'une aire de covoiturage – commune de Mas de Londres,
- Réalisation d'un cheminement piéton le long de la RD1 à Buzignargues – conseil départemental de l'Hérault,
- Aménagement de pistes de liaisons douces (piétons & cyclistes) – commune de Combaillaux,
- Mise en place d'un transport collectif (minibus municipal) pour les seniors en direction des supermarchés et des hôpitaux – commune de Combaillaux,

Sur le territoire des Cévennes Gangeoises et Suménoises l'offre en matière de mobilité est existante mais seulement sur les grands axes. Il convient donc de travailler avec les interlocuteurs que sont les départements du Gard et de l'Hérault pour une meilleure desserte afin de répondre à la demande d'une population de plus en plus nombreuse.

Les actions directement menées par les communes ou la communauté sur le territoire relève de 2 thématiques :

➤ La gestion des flux routiers que ce soit pour les trajets domicile-travail ou pour les déplacements touristiques.

Projet de Contrat de ruralité du Grand Pic Saint Loup et des Cévennes Gangeoises et Suménoises

Les actions programmées sont les traversées de villages des communes de Cazilhac, Laroque, Saint Bauzille de Putois et de Pont d'Hérault (commune de Sumène) et la mise en place d'aires de co-voiturage.

➤ La recherche de déplacements innovants comme les modes doux qui permettraient à la fois de sécuriser et faciliter les déplacements quotidiens de la population mais également d'avoir une action sur l'environnement en diminuant l'émission des gaz à effet de serre.

- Dans cette optique la CCCGS répond à un appel à projet de l'ADEME pour une étude des déplacements mode doux sur le territoire.
- Parallèlement de nombreux projets communaux de cheminement doux émergent.

THEME 5 : La transition écologique et énergétique

La transition écologique et énergétique en Grand Pic Saint Loup a été abordé dans le cadre du Projet de territoire sous l'angle local de la valorisation et la préservation des patrimoines et des ressources naturelles particulières au territoire

- Un territoire qui préserve, valorise et enrichit les patrimoines matériels et immatériels, points forts du territoire, sur le plan touristique ou économique, et permettant un développement endogène non délocalisable.
- Un territoire qui réinvente un patrimoine bâti moderne sur le territoire, via un modèle de développement urbain qui concilie intégration paysagère et logements à coût raisonnable et peu énergivore
- Un territoire à la pression moindre sur les espaces et les ressources naturelles via la maîtrise publique du foncier et davantage de mixité fonctionnelle afin de conserver une identité paysagère et architecturale qui fait l'attractivité du territoire

De plus au niveau de la transition écologique, le Grand Pic Saint Loup souhaite assumer la fonction récréative du territoire tout en assurant la préservation de son cadre de vie et de ses facteurs d'attractivité

En conclusion le Grand Pic Saint Loup s'engage dans la transition énergétique qui sera formalisé dans le cadre d'une candidature au titre des Territoire à Energie Positive et à Croissance Verte.

Les actions concrètes identifiées sont

- Isolation du groupe scolaire – commune de Les Matelles,
- Installations d'horloges astronomiques – commune de Viols le Fort,
- Installation de borne de recharge électrique - Commune de Saint Bazille de Montmel & de Saint Mathieu de Trévières,
- Mise en conformité des armoires d'éclairage public – commune de Viols le Fort,
- Transformation et mise en place de LED sur l'éclairage public – commune de Combaillaux,
- Travaux d'économie d'énergie sur l'éclairage public – Commune de Saint Mathieu de Trévières,
- Toiture photovoltaïque pour le nouveau bâtiment Mairie / Salle des fêtes / bibliothèque Commune de Saint Hilaire de Beauvoir
- Isolation thermique et phonique de la salle polyvalente – commune du Triadou,
- Travaux concourant à la maîtrise énergétique sur les bâtiments communaux - Commune de Mas de Londres
- Travaux concourant à la maîtrise énergétique sur les bâtiments municipaux - Commune de Saint Mathieu de Trévières,
- Remplacement menuiseries sur les logements et bâtiments communaux – Commune de Saint Bazille de Montmel,
- Remplacement du parc de chaudière des écoles par des chaudières à condensation – commune de Saint Clément de Rivière,
- Rénovation de l'ensemble du parc d'éclairage public (projet total sur 10 ans) - commune de Saint Clément de Rivière,
- Acquisition de 3 véhicules électriques – commune de Saint Mathieu de Trévières.

La transition écologique et énergétique en Cévennes Gangeoises et Suménoises passe par des actions sur les axes suivants :

➤ Se positionner comme territoire à énergie « locale » en profitant du patrimoine paysager pour mettre en place ou favoriser l'émergence de filières :

- La filière bois : projet sur la commune de Saint Roman de Codières qui ambitionne d'avoir une action majeure sur le développement économique tout en préservant les paysages de cette partie cévenole du territoire.

A ce programme se rattachent les projets d'installation de chaudières bois de plusieurs communes ce qui représente un débouché local de cette production.

- Les micros-centrales sur les seuils de Ganges et Laroque : projets qui permettent d'utiliser une ressource locale que représentent les rivières et l'eau sur notre territoire.

➤ Une volonté de maîtriser la consommation d'énergie

- Modernisation de l'éclairage public (Cazilhac, Laroque et Saint Bauzille de Putois)
- Reprise et renforcement de l'isolation de bâtiments communaux ou intercommunaux
- Installation de borne de recharge électrique à Laroque
- Achats de véhicules électriques à la communauté de communes pour les déplacements des agents qui font de nombreux mais courts déplacements.

➤ Promouvoir de nouvelles « façon de faire »

- Maraîchage bio avec la valorisation des circuits courts
- Jardins partagés qui préservent l'environnement tout en participant à la cohésion sociale

THEME 6 : La cohésion sociale

Le Grand Pic Saint Loup a pour objectif de maintenir la diversité sociologique de son territoire.

Ainsi la stratégie est le développement d'un territoire qui permet l'accès à la diversité culturelle de l'ensemble de ses habitants et qui offre à ses habitants la possibilité de pratiquer la diversité des sports présents, y compris les sports de pleine nature.

Les actions concrètes identifiées sont

- Construction d'une salle associative pour tous – commune de Les Matelles,
- Construction d'une médiathèque – commune de Saint Martin de Londres,
- Conférences et informations pour les séniors – commune de Combaillaux,
- Projection de film de cinéma – commune de Combaillaux,
- Construction d'une Halle des sports intégrant la possibilité de pratiquer en intérieur le Tambourin pour les équipes du grand Pic saint loup (sport traditionnel du territoire) – commune de Saint Martin de Londres,
- Création d'un foyer des jeunes. Bâtiment destiné aux activités extra-scolaires, à l'accueil des jeunes, aux loisirs : « Le Clos des Loisirs » - commune de Saint Clément de Rivière,
- Aménager le « Domaine » en pôle culturel en cœur de village – commune de Saint Bauzille de Montmel,
- Création d'une infrastructure de pratique du sport notamment à destination de l'apprentissage (Lycée, clubs) – communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup,
- Création d'un complexe culturel et artistique avec une salle de spectacles et des salles spécialisées au cœur du village pour développer l'accès aux spectacles, cinéma, théâtre et les pratiques artistiques : musique, danse, peinture, sculpture...

Par la cohésion sociale s'exprime le souhait de maintenir des vies de village, une mixité sociale et des lieux de rencontre en Cévennes Gangeoises et Suménoises.

Les actions identifiées sont :

- La réalisation d'un lotissement communal à Brissac
- La transformation d'un ancien restaurant en maison pour tous (salles de rencontres, bibliothèque, services administratif...) à Saint Julien de la Nef qui souhaite ainsi créer un cœur et une vie de village en ce lieu car la commune a comme particularité d'être composée de nombreux lieux-dits, d'un habitat très dispersé.
- Création d'une maison en partage à Sumène
- Travaux sur les bâtiments culturels de la communauté de communes que sont le théâtre et le cinéma

III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat

A) La gouvernance

Un Comité de Pilotage. Son secrétariat permanent est assuré par le PETR ou le territoire de projet. Composé des représentants des co-signataires du contrat et des partenaires associés, il a pour missions :

- d'identifier, de proposer et de sélectionner conformément à la stratégie de développement du territoire définie dans le contrat, les projets à financer dans le cadre d'un programme opérationnel annuel ;
- d'assurer le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat et l'état d'avancement de la programmation annuelle ;
- de procéder à l'évaluation permanente du contrat et de proposer des modifications éventuelles de programmation.

Un comité régional technique de pré-programmation, coprésidé par l'État et la Région, réunit l'ensemble des services régionaux de l'Etat, des préfetures de départements, les services du Conseil régional et des Conseils départementaux. Il a pour missions :

- de préparer et de consolider, le cas échéant, les plans de financement des projets. qui seront proposés aux comités de programmation,
- de garantir la cohérence des projets retenus avec les orientations stratégiques régionales,
- d'évaluer les politiques contractuelles régionales en faveur de la ruralité.

Des Comités de Programmation, organisés à une échelle pertinente en termes de croissance et d'emploi, auront pour missions d'examiner et de stabiliser les programmations financières annuelles des contrats, qui seront ensuite soumises pour approbation aux instances décisionnelles des partenaires cofinanceurs. Coprésidés par l'État et la Région, ces comités sont composés des représentants des différents partenaires et pourront être mutualisés avec d'autres dispositifs dans un souci de cohérence et d'efficacité des politiques publiques.

Présidé par Monsieur le Préfet de l'Hérault, le Comité de pilotage se réunira une fois par semestre afin de suivre et d'évaluer la mise œuvre du Contrat. Il sera composé de :

- Monsieur le Préfet de l'Hérault,
- Mme la référente ruralité de l'Hérault,
- Madame la Présidente de la Région Occitanie ou son représentant,
- Monsieur le Président du Département de l'Hérault ou son représentant,
- Monsieur le Président de la CC du Grand Pic Saint Loup,
- Monsieur le Président de la CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises,
- Mme la Déléguée de l'Agence Régionale de la Santé,
- Monsieur le Délégué Régional de la Caisse des Dépôts,
- Messieurs des Chambres Consulaires,
- Un représentant du Conseil de Développement du Grand Pic Saint Loup.

B) L'ingénierie mobilisée

Pour la mise en œuvre du contrat de ruralité, une **équipe projet intercommunautaire** est mobilisée chaque trimestre, co-animée par les deux EPCI elle est composée de :

- Nathalie CAZALET, DGS de la CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises,
- Mathieu BERTRAND, CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises,

- Nathalie MAS-RAVAL, DGS de la CC du Grand Pic Saint Loup,
- Stéphane NOYER, DGST de la CC du Grand Pic Saint Loup,
- Franck OLIVIE, DGA de la CC du Grand Pic Saint Loup,
- Thomas BLAY, Directeur du Développement économique de la CC du Grand Pic Saint Loup
- Sabrina LOUAISIL, chargée du DEVECO de la CC du Grand Pic Saint Loup.

L'organisation mobilisée par l'État pour l'accompagnement, la mise en œuvre et le suivi (*rôle des sous-préfectures, services déconcentrés, agences,..*) est composée de ;

C) La participation des habitants et des acteurs de la société civile

La CC du Grand Pic Saint Loup mobilisera son conseil de développement.

En effet dans le cadre de la Loi NOTRe, le Président de la CC du Grand Pic Saint Loup va mettre en place ce Conseil de développement en 2017. Composé de citoyens bénévoles représentant la société civile issus des secteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs il est représentatif du territoire. Il permettra ainsi un dialogue entre le territoire et le contrat de ruralité.

La CC du Grand Pic Saint Loup mobilisera son conseil de développement.

La CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises est en cours d'étude du dispositif à mettre en place.

D) Engagement de partenariat de la caisse des dépôts

La **Caisse des Dépôts** et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Le groupe Caisse des Dépôts a réaffirmé sa mobilisation financière au service de la relance de l'investissement public et sa volonté d'accompagner les pouvoirs publics, les collectivités locales et tous les acteurs économiques

dans les profondes mutations que connaît le pays. Le Groupe souhaite désormais renforcer ses interventions dans quatre domaines prioritaires :

- la transition territoriale, pour les projets de développement notamment pour le financement des entreprises et immobilier tertiaire, la production de logements, les infrastructures et la mobilité, le tourisme et les loisirs ;
- la transition écologique et énergétique, pour les projets d'efficacité énergétique des bâtiments et des entreprises, la production d'énergie et réseaux de distribution, la valorisation du patrimoine naturel ;
- la transition numérique, en soutien au développement de l'économie numérique dans toutes ses composantes ;
- la transition démographique, pour accompagner et protéger les personnes tout au long de la vie et contribuer au développement de la silver économie.

La Caisse des dépôts peut intervenir selon différentes modalités :

- Prêts long terme sur Fonds d'épargne, pour favoriser la réalisation de projets de territoire, en particulier la rénovation thermique des bâtiments publics ;
- Consignations de fonds sur décision administrative, judiciaire ou environnementale.
- Mobilisation des ressources internes du groupe Caisse des Dépôts et cofinancement d'ingénierie pour établir des stratégies territoriales et/ou analyser la faisabilité amont des projets ;
- Investissement en fonds propres dans les outils d'aménagement, dans les sociétés d'économie mixte, et dans les sociétés de projet structurant pour la collectivité, aux côtés d'investisseurs privés et suivant un modèle économique dont la viabilité est assurée par l'activité réalisée par le locataire ;

Elle assure notamment pour le compte de l'Etat :

- L'animation nationale du réseau des Maisons de services au public
- La gestion du financement des dispositifs TEPCV
- La gestion financière et opérationnelle ainsi que le cofinancement du fonds dédié aux PTCE.

Selon l'avancement des actions et après instruction des sollicitations qui lui seront adressées, la Caisse des Dépôts pourra mettre à disposition du projet de contrat de ruralité des ressources financières, sur fonds propres ou fonds d'épargne, et d'ingénierie, dans le respect des règles de la commande publique, sous réserve d'accord de ses comités d'engagement compétents et du maintien par les pouvoirs publics des différentes lignes de prêts susceptibles d'être mobilisées. Les modalités de chaque intervention seront précisées, après accord explicite de la Caisse des dépôts, dans des conventions d'application à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maitres- d'ouvrage concernés.

Plus particulièrement, la Caisse des Dépôts pourra mobiliser, en appui du contrat de ruralité de XXXXXX, les dispositifs suivants [*NDR : cf. liste indicative en Annexe III*]

- Conventions « centres bourgs de demain » pour la revitalisation des centres-bourgs,
- Accompagnement méthodologique de Mairie-conseils

- Co-financement d'ingénieries

E) Modalités d'intervention du conseil régional

La Région Occitanie est particulièrement soucieuse de faciliter un développement équilibré de tous les Territoires qui la composent et se porte garante de l'équité territoriale.

L'action de la Région sera mobilisée de manière adaptée à chacun des territoires de la région Occitanie sur la base d'une « feuille de route construite sur mesure » en fonction des spécificités de chaque territoire et de sa stratégie de développement élaborée par les collectivités, les acteurs socio-économiques concernés en étroite concertation avec la Région et les partenaires co-financeurs.

Pour les territoires qui ne bénéficient pas actuellement d'un Contrat Régional : « La Région engagera dès 2018 et jusqu'en 2020, une nouvelle génération de Politiques Contractuelles Territoriales.

Ainsi, pour la Région, l'année 2017 du présent Contrat de Ruralité sera une « année de préfiguration » dans la perspective de l'entrée en vigueur des nouvelles Politiques Contractuelles Territoriales régionales qui seront mises en œuvre pour la période 2018 – 2020. »

Les projets sollicitant l'intervention de la Région au titre d'un Programme Opérationnel Annuel seront examinés sur la base des dispositifs d'intervention de la Région en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.

VI) Le suivi et l'évaluation

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

VII) La durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur à la date de sa signature.

Il porte sur la période 2017 – 2020 (*4 années budgétaires*).

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

VIII) Modification du contrat

Projet de Contrat de ruralité du Grand Pic Saint Loup et des Cévennes Gangeoises et Suménoises

A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres des EPCI ou du PETR, ou de prise de compétences de ces derniers, le contrat sera modifié en conséquence.

Signature

Contrat établi le à

Signataires (nom, fonction/titre)

Préfet de l'Hérault
Pierre POUESSEL

Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup
Alain BARBE

Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises
Jacques RIGAUD

Département de l'Hérault
Kléber MESQUIDA

Département du Gard
M

Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée
Carole DELGA

Caisse des Dépôts et de Consignation
M

Agence Régionale de Santé
M

Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault
M

Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard
M

Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault
M

Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gard
M

Chambre d'agriculture de l'Hérault
Jérôme DESPEY

Chambre d'agriculture du Gard
Jérôme DESPEY